PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON
Assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 1er jour d'octobre 2025

Sont présent(es) : M. Yves Boyer, maire ;
Mme Karine Coallier, conseillère n°1 ;
Mme Mélodie Boissy, conseillère no2 ;
M. Anthony Mangione, conseiller n°3 ;
M. Réjean Cousineau, conseiller n°4 ;
Mme Louise Lussier, conseillère n°5 ;
M. Denis English, conseiller n°6 ;

Sont aussi présents : M. Clément Costanza, Directeur général et greffier-trésorier ;
M. Sylvain Boucher, directeur des travaux publics et de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 15 septembre 2025

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (RELATIVE À L'ORDRE DU JOUR)

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Rapport des interventions du mois de septembre 2025

5.2. Correction à la résolution 2025-09-130 relative à la déclaration de compétence en protection contre les incendies de la MRC des Jardins-de-Napierville - **Ajout**

6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

6.1. Adoption de la liste des comptes en date du 1er octobre 2025

6.2. Contrat de gré à gré pour services professionnels - STA Architectes - **Reporté**

7. POLITIQUE ET RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

7.1. Adoption du Règlement no 339 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux - **Reporté**

7.2. Adoption de la Politique d'utilisation et de sécurité du CMR André-Giroux

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1. Rapport des permis du mois de septembre 2025

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Rapport des principaux travaux du mois de septembre 2025

10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

10.1. Approbation de l'entente intermunicipale et autorisation de signature - Accès des citoyens de Saint-Édouard à la patinoire municipale du CMR André-Giroux

10.2. Approbation de l'entente intermunicipale et autorisation de signature - Accès des citoyens du Canton de Hemmingford à la patinoire municipale du CMR André-Giroux

10.3. Approbation de l'entente intermunicipale et autorisation de signature - Accès des citoyens du Village de Hemmingford à la patinoire municipale du CMR André-Giroux

11. DEMANDES AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

14.1. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. : 2025-10-149 À 19 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum. Le constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation. Le Maire invite les personnes présentes à observer un moment de silence avant de débuter l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR Louise Lussier **ET APPUYÉ PAR** Mélodie Boissy que soit ouverte l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 1er octobre 2025.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	O	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	O	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	O	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	O	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A)** **Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2025-10-150 **LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS** l'ordre du jour de la présente assemblée tel que rédigé tel que rédigé et en ajoutant, reportant les points suivants :

- **AJOUT 5.2.** Correction à la résolution 2025-09-130 relative à la déclaration de compétence en protection contre les incendies de la MRC des Jardins-de-Napierville ;
- **REPORT 6,2** Contrat de gré à gré pour services professionnels - STA Architectes
- **REPORT 7.1.** Adoption du Règlement no 339 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	O	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	O	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	O	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	O	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A)** **Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. : 2025-10-151 **3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 15 septembre 2025**

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2025 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2025 soit approuvé, tel que présenté.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	O	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	O	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	O	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	O	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A)** **Vote pour (O) ; Vote contre (N**	

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (RELATIVE À L'ORDRE DU JOUR)

Le projet d'ordre du jour a été diffusé dès le **lundi 29 septembre 2025** afin de recevoir toute question citoyenne. Il n'est fait mention d'aucune question posée à la municipalité.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Rapport des interventions du mois de septembre 2025

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport des interventions du mois de septembre 2025 du Service de sécurité incendie, préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Chef aux opérations :

Premier Répondant	12
Garde interne	30
Garde externe	30
Formation	68 heures
Autre et bénévolat	96 heures
Intervention	42
Entraide	16
Officier garde régional	173 heures

Rés. : 2025-10-152 **5.2. Correction à la résolution 2025-09-130 relative à la déclaration de compétence en protection contre les incendies de la MRC des Jardins-de-Napierville - Ajout**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-06-153 de la MRC des Jardins-de-Napierville annonçant son intention de déclarer compétence à l'égard de la compétence des municipalités locales de son territoire en matière de protection contre les incendies ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington de confier à la MRC l'exercice de sa compétence en matière de protection contre les incendies ;

CONSIDÉRANT que les modalités et conditions administratives et financières relatives à cette déclaration de compétence sont établies dans le projet de règlement no SEC-2025 joint, pour en faire partie intégrante, à la résolution numéro 2025-06-153 ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil de Saint-Patrice-de-Sherrington reconnaît la compétence de la MRC des Jardins-de-Napierville d'exercer de façon exclusive la compétence en matière de protection contre les incendies selon les termes définis dans le projet de règlement no SEC-2025 en sachant que le conseil municipal souhaite toutefois préciser qu'il refusera de reconnaître ladite compétence à la MRC des Jardins-de-Napierville dans la mesure où les dispositions relatives aux dernières mises à jour du projet de règlement SEC-2025 tel que transmis à la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington en date du 15 septembre 2025 ne sont finalement pas adoptées par cette dernière ;

QUE le conseil de Saint-Patrice-de-Sherrington s'engage à coopérer pleinement avec la MRC et à se conformer aux dispositions administratives et financières comme stipulé dans le projet de règlement SEC-2025 pour assurer une mise en oeuvre efficace et coordonnée de cette compétence ;

QUE le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington tient à exprimer ses remerciements à la MRC des Jardins-de-Napierville, et au comité intermunicipal responsable dudit dossier de délégation, d'avoir considéré et répondu aux exigences de la municipalité.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	O	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	O	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	O	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	O	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

Rés. : 2025-10-153 **6.1. Adoption de la liste des comptes en date du 1er octobre 2025**

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 1er octobre 2025 ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que les comptes ajoutés et à payer du mois de septembre soient acceptés au montant de **464 403,38 $.**

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	O	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	O	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	O	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	O	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

REPORTÉ **6.2.** ***Contrat de gré à gré pour services professionnels - STA Architectes - Reporté***

7. POLITIQUE ET RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

REPORTÉ **7.1.** ***Adoption du Règlement no 339 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux - Reporté***

Rés. : 2025-10-154 **7.2. Adoption de la Politique d'utilisation et de sécurité du CMR André-Giroux**

ATTENDU QUE le CMR André-Giroux est un équipement municipal desservant la population pour la pratique du patinage, du hockey et d'autres activités sur glace, et qu'il importe d'en assurer une utilisation sécuritaire, respectueuse et équitable pour tous les usagers ;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite harmoniser les règles d'utilisation et de sécurité et encadrer l'accès aux activités libres et encadrées, notamment en matière d'équipements, de comportements, d'entretien, d'accès aux chambres et de propreté ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de politique, jugent qu'il répond aux besoins opérationnels et aux meilleures pratiques de sécurité, et souhaitent en autoriser la mise en oeuvre et la diffusion ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS D'adopter la Politique d'utilisation et de sécurité du CMR André-Giroux, qu'elle entre en vigueur dès son adoption, d'autoriser toute personne déléguée à appliquer la politique, d'ordonner la publication et la diffusion de la politique sur les canaux municipaux et son affichage à l'aréna, et d'en transmettre copie aux partenaires concernés, le cas échéant.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	O	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	O	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	O	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	O	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1. Rapport des permis du mois de septembre 2025

Durant le mois de septembre 2025, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants, soit :

Rénovation modification bâtiment principal	2
Captage d'eau	4
Construction accessoire	1
Lotissement	1

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Rapport des principaux travaux du mois de septembre 2025

- Travaux quotidiens à l'usine d'épuration (nettoyage du dégrilleur, ajustement de l'oxygène dissous des bassins, échantillonnages des boues pour analyse)
- Démontage du Festival Automnal
- Montage du système de réfrigération au CMR
- Fauchage bord des chemins
- Entretiens des parcs
- Entretien des véhicules
- Ménage garage et entrepôt
- Réparation d'une soufflante à l'usine d'épuration
- Réparation de la colonne de calibration à l'usine d'épuration
- Retrait de glissière de béton dans l'emprise de la municipalité rue O'Meara

10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

Rés. : 2025-10-155 **10.1. Approbation de l'entente intermunicipale et autorisation de signature - Accès des citoyens de Saint-Édouard à la patinoire municipale du CMR André-Giroux**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington opère une patinoire municipale située au 234A, rue des Loisirs (ci-après le **« CMR André-Giroux »**) ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Édouard souhaite permettre à ses citoyennes et citoyens d'accéder à la Patinoire durant la saison hivernale ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver l'entente intermunicipale relative à l'accès à la patinoire municipale saisonnière entre la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington et la Municipalité de Saint-Édouard et d'autoriser le maire, M. Yves Boyer, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Clément Costanza, à signer ladite entente.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	O	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	O	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	O	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	O	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

Rés. : 2025-10-156 **10.2. Approbation de l'entente intermunicipale et autorisation de signature - Accès des citoyens du Canton de Hemmingford à la patinoire municipale du CMR André-Giroux**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington opère une patinoire municipale située au 234A, rue des Loisirs (ci-après le **« CMR André-Giroux »**) ;

ATTENDU que la municipalité du Canton d'Hemmingford souhaite permettre à ses citoyennes et citoyens d'accéder à la Patinoire durant la saison hivernale ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver l'entente intermunicipale relative à l'accès à la patinoire municipale saisonnière entre la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington et la Municipalité du Canton d'Hemmingford et d'autoriser le maire, M. Yves Boyer, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Clément Costanza, à signer ladite entente.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	O	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	O	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	O	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	O	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

Rés. : 2025-10-157 **10.3. Approbation de l'entente intermunicipale et autorisation de signature - Accès des citoyens du Village de Hemmingford à la patinoire municipale du CMR André-Giroux**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington opère une patinoire municipale située au 234A, rue des Loisirs (ci-après le **« CMR André-Giroux »**) ;

ATTENDU que la municipalité du Village d'Hemmingford souhaite permettre à ses citoyennes et citoyens d'accéder à la Patinoire durant la saison hivernale ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver l'entente intermunicipale relative à l'accès à la patinoire municipale saisonnière entre la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington et la Municipalité du Village d'Hemmingford et d'autoriser le maire, M. Yves Boyer, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Clément Costanza, à signer ladite entente.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	O	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	O	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	O	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	O	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

11. DEMANDES AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

Aucun point.

12. VARIA

Aucun point.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun point.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. : 2025-10-158 **14.1. Levée de la séance**

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PAR Denis English **ET APPUYÉ PAR** Louise Lussier que soit levée l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 1er octobre 2025 à 19 h 9.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	O	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	O	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	O	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	O	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

M. Yves Boyer
Maire

M. Clément Costanza
Directeur général

Je, Yves Boyer, maire de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 1er octobre 2025.